



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** Ministère public

### **Bilan de la criminalité du Ministère public - Détenition provisoire - Rectification**

**La diminution des demandes de détention provisoire constatée entre 2019 et 2020 est d'une ampleur moindre que celle annoncée le 23 mars 2021. Elle n'en reste pas moins forte (-10%). Les hypothèses en attribuant la cause d'une part à la baisse de la criminalité et de l'autre à la crise sanitaire et la fermeture des frontières durant plusieurs mois, restent pertinentes.**

A l'issue de la conférence de presse sur le bilan de la criminalité, l'attention du Procureur général a été attirée sur les chiffres concernant la diminution « spectaculaire » du nombre de demandes de détention provisoire qui résultait des données présentées. Au terme d'une vérification de détail de ces chiffres, une erreur est apparue, en ce sens que le Ministère public a présenté au Tribunal des mesures de contrainte 523 demandes de détention, et non 496 comme indiqué par erreur dans un premier temps. Par rapport aux 583 demandes de 2019, la diminution reste très marquée (-10%). Dans la mesure où les causes d'une telle tendance peuvent être recherchées, les hypothèses émises ne se trouvent pas changées. La baisse de la délinquance résultant des statistiques policières est un facteur qui agit sur les mises en détention. Il en va de même des mois durant lesquels, en 2020, la fermeture des frontières a empêché la venue en Suisse de délinquants venant dans notre pays pour, de manière prépondérante sinon exclusive, y déployer une activité délictueuse.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 mars 2021

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Eric Cottier, Procureur général du Canton de Vaud, (entre 16h00 et 18h00)

#### **TÉLÉCHARGEMENTS**